

## AÏN TAGROUT

(Devenue AÏN TAGHROUT à l'indépendance)

Cette commune est située à 33 kilomètres à l'Ouest de la ville de SETIF, et à 32 kilomètres de BORDJ BOU ARRERIDJ.



**AÏN TAGROUT : Nom arabe signifiant une source.**

La chaîne de montagne DRAA EL HADDAD surplombe la ville à 1 016 mètres de moyenne avec le pic Kef DELLA à 1 044 mètres d'altitude.

Cette région se caractérise par un climat semi-aride sec et froid, qui offre des températures chaudes en été et très froides en hiver, parmi les plus basses d'Algérie. La pluviométrie annuelle est de 300 à 700 mm

### HISTOIRE

Différents objets, tels que des armes en silex, des pointes de flèches et de lanceurs ainsi que des poteries, indiquent que cette région était peuplée au Mésolithique et au Néolithique

Durant la période de l'Empire romain, la région de Bordj s'appelait « Tamanouna ». Elle est partie intégrante de la province romaine de la Maurétanie Césarienne devenue la Maurétanie Sitifienne.

Au 12<sup>e</sup> siècle, les tribus des Ouled THAÏR et des DOUAOUDIA occupent la région de l'Est de la région comprenant les actuelles communes BIR KASDALI et AÏN-TAGROUT. Ils sont issus des alliances des tribus berbères du nord et arabes implantées dans le HODNA et le plateau de Sétif vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle.

Présence Française  1830 - 1962

Qui mieux qu'un ancien maire d'AÏN TAGROUT, Jean DARE, peut nous présenter son village :

Le Village de Jean DARE

A l'origine le nom était, AÏN TAAR ROOTE « La source aux poissons » La prononciation en fit AÏN TAGROUT.

Les quelques gourbis misérables regroupés autour de la source étaient sous la domination d'Abdelselem MOKRANI, cousin du Bachaga Ahmed MOKRANI.

« Parmi les premiers arrivants, mon grand-père maternel Jean CHASSAGNAC, cantonnier travaillant à la construction de la route SETIF, BORDJ BOU ARRERIDJ, assiégé dans la maison cantonnière située en haut de l'oued SCHEER, il a tenu tête toute une nuit aux Kabyles. Dans la journée suivante, réussissant à s'échapper, il put rejoindre BORDJ BOU ARRERIDJ où il participa à sa défense tout au long du siège des Kabyles de MOKRANI. Il obtint plus tard une concession.



*Attaque de Bordj Bou Arreridj par les hommes du cheikh El MOKRANI — Gravure de Léon Morel-Fatio, L'illustration, 1871. Le 18 avril 1871, l'évacuation d'AIN TAGROUT avait jeté l'affolement à SETIF.*

« AÏN TAGROUT, après l'édification d'un bordj, devint un relais de diligence avec le changement d'attelage, en arrivant le cocher chantait « AÏN TAGROUT, on casse la croûte, on boit la goutte, on marche la route »

« Le village a été peuplé d'Alsaciens-Lorrains, Auvergnats, Ardéchois, Pyrénéens, Savoyards.

« La commune de plein exercice engloba, BIR KASDALI, les douars CHOUIRA, SEDRATA et AÏN TASSERA d'une superficie d'environ 14 000 hectares, aucune industrie, la principale ressource la culture des céréales avec les variétés en blé dur, le Mohamed BACHIR en blé tendre, le Mahon DHEMIA et l'orge TICHIDRET ; l'élevage principalement des ovins, les gros troupeaux pour échapper aux rigueurs du climat hivernal, pratiquaient la transhumance vers le HODNA et BOU SAADA. Egalement un élevage de bovins, assez conséquent, complétait les ressources des agriculteurs.

« La messe était donnée en l'église du village, une fois par mois, par le curé de TOCQUEVILLE, village voisin, nous avons connu le Curé LIDY ; puis un curé qui après la mort du Maréchal PETAIN, venait de l'île D'YEU ; le curé ISSERT qui fut le dernier à SETIF et le curé SEGALEM qui fut assassiné »

Dans le village, avec la Mairie, trois Ecoles, la Poste, un dispensaire médical aménagé en Hôpital auxiliaire, un abattoir, une caserne de Gendarmerie composée de cinq gendarmes et d'un Adjudant, une station de remonte qui

fonctionne de février à juin. Les commerces sont tenus par des Kabyles. Le marché hebdomadaire se tient le mardi, de nombreuses transactions portant sur le bétail, les céréales, les volailles et tous les produits courants.

Le secrétaire de mairie, M. KESLER Jean, originaire de Strasbourg, les Gardes champêtres : KESLER Joseph puis KESLER Lucien. Le cantonnier DEVERDUN Emilien ; le postier LEVANTI Jean.

Toutes les autres familles agriculteurs : ANDUZE dont Henri, Mathieu, Henri, Christian, Auguste, Etienne ; les BASSARD : Edouard, Jules, André, Marcel et Gilbert ; les CULLET : François, Joseph, Marcel, Guy, Claude ; les DARRE : Edmond, Edgard et Guillaume ; les DEMANGE : Edouard, Jules, André, Marcel et Gilbert ; les DEYBACH : Alfred, Edouard et Yvon ; FAUCOU Henri ; Les WEIGEL : Georges, Aristide, également entrepreneur et Alfred.

Après cette longue énumération, Jean DARRE évoque l'épopée de sa famille.

Son arrière grand-père, Guillaume DARE, né à BORDES (Hautes Pyrénées), Chef de gendarmerie à LORGUES (Var) à sa retraite demande une concession et s'installe au lieu dit « Sidi BOUNAH », en 1876, à 2 Km de BIR KASDALI, après avoir rejoint l'Algérie en calèche avec sa famille.

1872 : Le 20 mars, la Commission des sites, présidée par le Général commandant la division, établit un rapport concluant à la nécessité de la création d'un Centre de population Européenne à AÏN TAGROUT.

Sa superficie sera de 2155 hectares, 51 ares et 78 centiares auxquels seront rattachés, les lots de fermes et hameaux de KELLIF, AÏN TURC, SAINT RAMES, AÏN ZADA et ABD EL BERG.

Vingt lots sont prévus, 10 réservés aux familles d'Alsaciens-Lorrains et 10 autres aux Algériens.

Le 10 octobre, le Gouvernement général donne son accord pour la construction d'un caravansérail.



*Amiral Louis, Henri*

*de GUEYDON (1809/1886)*

*Gouverneur d'Algérie de 1871 à 1873*

A la suite de l'insurrection de Mars 1871, il est jugé nécessaire d'assurer, en tout temps, la circulation entre SETIF et BORDJ-BOU-ARRERIDJ. Un caravansérail construit au sommet des escarpements sur la rive gauche de la vallée, servira de base pour les services communaux, mais dans un premier temps sera affecté à son gardien, aux officiers de passage et aux petits détachements.

Les lots d'habitation seront implantés sur le plateau de la rive droite et reliés à la route, les rues intérieures auront 10 mètres de large. L'eau provient de la source captée de l'AÏN TAGROUT, qui va alimenter une fontaine, un abreuvoir et un lavoir.

Des travaux d'assainissement importants sont nécessaires afin d'assurer l'écoulement des eaux et rendre les lieux salubres.

Les premiers travaux de création du lotissement et d'installations sont estimés à 69 549 francs, répartis comme suit :

- Nivellement et empierrement des rues, y compris celles menant à la Route Nationale n°5 reliant SETIF à BORDJ-BOU-ARRERIDJ = 3 700 francs ;
- Construction d'un éperon de direction des eaux du talweg supérieur de l'Oued TAGROUT = 1 400 francs ;
- Conduite d'eau = 1 200 francs ;
- Une borne fontaine et un abreuvoir = 1 300 francs ;

- Un lavoir couvert = 1 700 francs ;
  - Un mur couvrant la source en cas de troubles = 2 600 francs ;
  - Une infirmerie avec tisanerie et pharmacie = 3 700 francs ;
  - Une chapelle avec sacristie = 7 600 francs ;
  - Un presbytère = 1 600 francs ;
  - Une gendarmerie = 10 000 francs ;
  - Une Mairie, école avec un logement pour un instituteur et un pour les Sœurs = 26 000 francs ;
  - Canalisation et plantations de l'Oued TAGROUT = 3 500 francs ;
  - Latrines (contestées) = 4 000 francs ;
- Egalement creusement d'un puits dans le caravansérail.



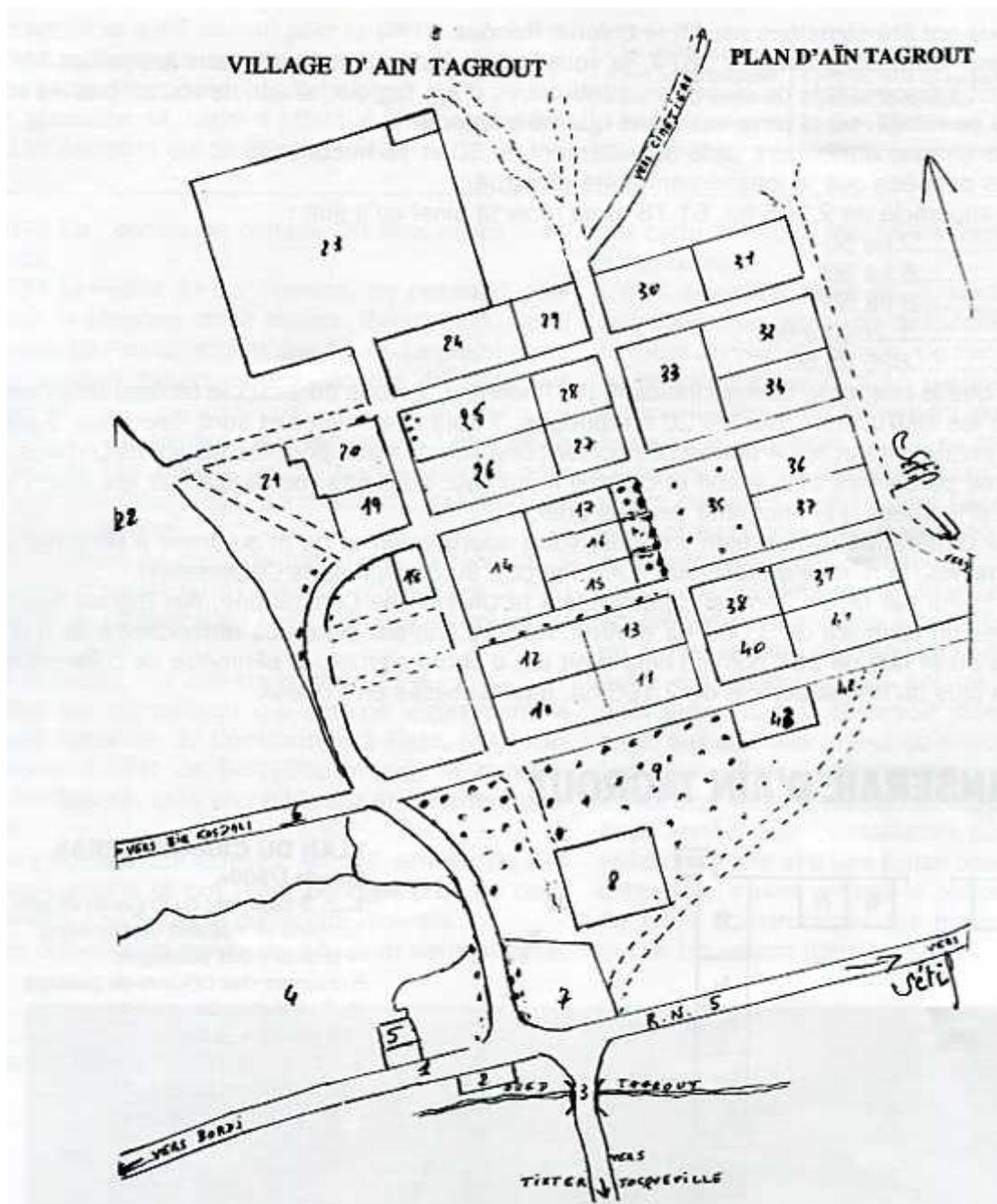
*Le Caravansérail*

1873 : Le Gouvernement Général donne son accord pour l'installation d'un village d'AÏN TAGROUT ainsi que pour la construction d'un four canal.

1874 : Les premiers lotissements sont attribués.

1875 : Le 17 septembre, le Préfet de Constantine adresse une correspondance au Gouverneur Général :  
*« J'ai l'honneur de vous faire parvenir les pièces relatives au lotissement du territoire du Centre d'AÏN-TAGROUT. Un premier lotissement avait été effectué sur ce territoire, qui comprenait alors une superficie de 2 977 hectares (ha) 01, 78 et comportait 30 attributions de 20 à 30 ha. Mais, par suite des hésitations que montraient les colons désignés pour le peuplement de ce Centre, M. le Sous-préfet de SETIF m'a demandé l'autorisation de remanier le lotissement et d'augmenter sensiblement le chiffre de chaque attribution. Cette proposition était motivée par la mauvaise qualité des terres et la nécessité de ne pas abandonner le Centre d'AÏN TAGROUT, dont les conditions défectueuses vous ont été signalées par M. le colonel RENOUX. Moi-même, par ma lettre du 9 octobre 1874, je vous indiquais les conditions dans lesquelles M. le Sous-préfet jugeait indispensable de placet les attributaires d'AÏN TAGROUT, si l'on ne voulait pas les voir abandonner tout ce village, où la terre est d'une qualité inférieure. La contenance de chaque attributaire varie actuellement de 50 et 75 hectares. C'est d'après ces données que le lotissement a été effectué. Il comprend une superficie de 2 105 ha, 51 a, 78 ca et se répartit ainsi qu'il suit :*

- .Lots urbains = 2 hectares 50 ;
- .Lots de jardin = 6 ha 50 ;
- .Prairies = 8 ha 50 ;
- .Lots ruraux = 1 264 ha 50 ;



.Réserves = 825 ha 50 ;

*En même temps j'ai l'honneur de vous adresser le tableau de groupement prescrit par les instructions. Sur les 20 attributaires, 7 sont disponibles et sont réservés, 3 pour les Algériens ou immigrants et les 4 autres comportent une construction pour les Alsaciens-Lorrains.*

*Ce lotissement me paraissant bien établi et comme il y a lieu, d'ailleurs, de régulariser les mises en possession déjà effectuées, j'ai l'honneur de vous prier, M. le Gouverneur Général de vouloir bien y donner votre approbation et de m'autoriser à prescrire au Service des Domaines, la remise du territoire d'AÏN TAGROUT, au Service de la Colonisation.*

*D'après un état fourni par M. le Général Commandant la division de Constantine, AÏN TAGROUT figurait pour 30 feux, avec un territoire de 3 000 hectares environ. Aujourd'hui, par suite des retranchements d'une partie de 871 ha 50 et non de 257 comme cela avait été d'abord signalé, le périmètre de colonisation dont il s'agit, n'a plus qu'une superficie de 2 105 hectares, 51, 78 divisés en 20 feux.*



*Vue générale d'AIN TAGROUT*

« Ci-joint également copie de la lettre de M. MAUGOIN, alors Sous-préfet de SETIF et le rapport du géomètre. »

Des terres provenant du séquestre MOKRANI et des OULED MOKRA, soit 61 hectares 90 d'une valeur de 2 250 francs sont livrées à la colonisation.



*Affiche administrative (1871). Mise sous séquestre des biens d'EL MOKRANI*

1875 suite : Le 9 janvier, remise à la colonisation de la prairie des OULED MOSLY de 5 hectares 46. Le service des domaines ayant revendiqué le Konak d'AIN TAGROUT, un certificat a été délivré pour la partie concédée à Monsieur Luc BAREK gardien du caravansérail, la prairie était une dépendance du Konak.

Le géomètre, M. LACOT a effectué le recensement du lotissement qui se décompose :

1 lot de 58 hectares - 4 lots de 60 ha - 6 lots de 62 ha - 1 lot de 66 ha - 4 lots de 68 ha - 4 lots de 70 à 75 ha - 2 lots de 80 ha - 2 lots de 132 ha - 1 lot de 258 ha pour plusieurs fermes à établir - 1 lot réservé à l'instituteur.

un certificat a été délivré pour la partie concédée à M. Luc Berek gardien du caravansérail, la prairie étant une dépendance du Konak.  
Le géomètre, M. Lacot a effectué le recensement du lotissement qui se décompose de :

1 lot de 58 hectares	4 lots de 68 hectares	1 lot de 258 hectares pour plusieurs fermes à établir
4 lots de 60 hectares	4 lots de 70 à 75 hectares	1 lot réservé à l'instituteur.
6 lots de 62 hectares	2 lots de 80 hectares	
1 lot de 66 hectares	2 lots de 132 hectares	

1876 : La commune compte 20 feux et 45 habitants.

1877 : Le Préfet de Constantine, de passage examine la situation de la maison BARETI et du Bordj en vue de l'installation d'une école. Le projet reste en suspens surbordonné à l'accord du sieur Luc BAREK.

1878 : 5 septembre, acquisition par l'état de la propriété Luc BAREK de 31 hectares de prairies pour l'agrandissement des concessions, création de jardins irrigables.

Adjudication du droit de bail d'une maison de trois pièces, d'un lot de 67 ha 09, mise à prix 2 300 francs au préjudice du sieur COMBEY, le créancier étant M. BIZOUARD, les intérêts sont de 11 %.

Situé sur un plateau qui domine légèrement la RN 5 de Constantine à Alger, à 32 km à l'Est de BORDJ BOU

**ARRERIDJ, le hameau d'AÏN TAGROUT, créé en 1872, est entièrement peuplé. On y trouve 20 familles, dont 7 venues de l'Alsace-Lorraine et ont reçu, pendant près de deux années, l'assistance du comité WOLWSKI.**



Les colons sont dans une situation satisfaisante, car cette année la récolte en fourrage et céréales a été bonne. L'état sanitaire avait eu à souffrir du mauvais entretien d'un canal de dessèchement qui borde la route au Sud du village. Ce canal, dont la pente ne dépasse guère 0,0015 par mètre, est destiné à recueillir les eaux provenant du trop plein de la fontaine et du lavoir, et qui se transformaient en cloaques les jours de marché. Les travaux viennent d'être exécutés pour faciliter l'écoulement de ces eaux et empêcher leur stagnation. L'état sanitaire ne laisse plus à désirer depuis.

La source qui alimente le village donne peu d'eau en été, et ne suffit pas à tous les besoins, lorsqu'arrive le jour de marché. Le captage d'une autre est en cours, qui servira à l'alimentation d'un grand bassin réservoir particulièrement destiné aux animaux le jour de marché.

Les bâtiments communaux n'ont pas été construits, mais un crédit de 3 000 francs a été alloué cette année, pour l'installation, dans le caravansérail d'une école et d'une église provisoires, tous les concessionnaires ont bâti et ont pris pour modèles de leurs constructions les maisons Alsaciennes qui se trouvaient dans le village.

1881 : AÏN TAGROUT : Création de la Commune de Plein Exercice



*Mairie d'AÏN TAGROUT*

Décret du 27 décembre 1880

**Article 1 : Les centres de population européennes d'AÏN TAGROUT et de BIR KASDALI dont le territoire a été prélevé sur la tribu des HACHEM et sur le douar de ZEMOURA (section de CHENIA) sont distraits à partir du 1er janvier 1881 de la Commune Mixte de BORDJ BOU ARRERIDJ.**

**Ils formeront, à dater de la même époque dans l'arrondissement de SETIF (département de Constantine), une Commune de Plein Exercice dont le chef lieu sera placé à AÏN TAGROUT et qui en portera le nom. ..**

Signé : Jules GREVY

1882 : JUSTICE de PAIX : Arrêté du 2 octobre.

Art 1 : Le juge de paix du canton de BORDJ-BOU-ARRERIDJ tiendra, le premier mardi de chaque mois, une audience foraine à AÏN TAGROUT, à la charge par cette commune qui en a pris l'engagement, de pourvoir aux frais de ce service ....



*La rue principale*

1884: 18 septembre – Le Préfet de Constantine adresse une correspondance au Gouverneur Général :

« Par dépêche du 25 août dernier, n°3786, vous avez bien voulu me communiquer une lettre de M. le député TREILLE, qui vous recommande une demande formée par le Conseil municipal d'AÏN TAGROUT en vue d'obtenir :

1/ Que les terres domaniales disponibles à KHELLIL, Commune mixte du GUERGOUR, soient attribuées, à titre d'agrandissement, aux colons de BIR KASDALI, ainsi qu'aux plus nécessiteux d'AÏN TAGROUT.

2/ Que ces mêmes terres, dont le bail en cours de durée expire le 1<sup>er</sup> octobre prochain, soient louées de gré à gré à la commune, qui les livrerait immédiatement aux colons en attendant qu'elles leur soient concédées.

Ainsi que vous m'y'avez invité, j'ai soumis la demande du Conseil municipal à l'instruction.

Monsieur le Sous-préfet de SETIF, d'une part, observe que les concessions accordées à BIR KASDALI varient entre 47 et 63 hectares et celles d'AÏN TAGROUT entre 53 et 75 ha et que, conformément à l'article 1 du décret du 30 septembre 1878 ces concessions ne pourraient être agrandies.

Monsieur le Directeur des Domaines, d'autre part, fait remarquer que la terre de KHELLIL confine à la limite Nord du territoire de BIR KASDALI, a une superficie de 2 694 hectares dont 2 220 cédés par la tribu d'AÏN TURC pour se racheter du séquestre, et 473,67 provenant du séquestre sur les OULED MOKRAN. Elle a été louée au sieur BOUHAFS Ben Mansour, indigène de ZEMMORAH, pour une période de trois années moyennant le prix annuel de 11 000 francs, suivant procès-verbal d'adjudication aux enchères, en date, à AKBOU le 27 octobre 1881. La partie qui provient des OULED MOKRAN est en partie arrosable et très estimée, le reste de la propriété est composé de terres de parcours et de culture de qualité au moins égale à celles du territoire de BIR KADALI.

*Comme M. FAURE, M. le Directeur des domaines observe que les lots des villages d'AÏN TAGROUT et de BIR KASDALI sont d'une étendue supérieure à celle prévue par le décret du 30 septembre 1878. La réussite de ces deux villages, ajoute ce fonctionnaire, se trouverait actuellement compromise. L'insuccès tient à des causes que je n'ai pas à rechercher, et au nombre desquelles il faut au moins, compter la longue période de mauvaises récoltes que la région vient de traverser, il ne peut certainement pas être attribué à l'insuffisance de la superficie, et je doute qu'on puisse relever les deux villages dont il s'agit en distribuant à leurs habitants une nouvelle étendue de 2 694 hectares. Le chemin de SETIF à BORDJ a isolé ces villages, ils occupent une position importante et avancée vers la région Kabyle et je serais d'avis d'amener dans le pays une nouvelle population qui renforcerait celle qui y est maintenue.*

*La commission qui a préparé le programme général de la colonisation avait proposé de distribuer le territoire de KHELLIL en lots de ferme. Je suppose qu'elle avait bien étudié la nature du terrain et ses ressources et qu'elle avait constaté l'impossibilité de créer un centre viable à KHELLIL ou à MECHTA KASTLI.*

*La solution, qui, réalisée, aurait l'avantage d'amener de nouvelles familles dans le pays, me paraît absolument plus conforme à l'intérêt général que celle que sollicite le Conseil municipal d'AÏN TAGROUT.*

*Je vous prie, M. le Gouverneur Général, de vouloir bien me faire part de votre décision sur cette affaire.....*



**1884: 6 juillet – Commune d'AÏN TAGROUT :** Sous la présidence de M. CHAPELEAU, maire de la commune, le Conseil municipal réunit en session extraordinaire. Etaient présents MM CHAPELEAU, BASSARD, GIRARDET, BERGER, FRITZ et MALHERBE, formant nombre suffisant pour délibérer.

M. MALHERBE étant désigné comme Secrétaire.

Le Conseil ainsi constitué, le Président a donné lecture d'un vœu présenté par M. TREILLE et adopté par le Conseil Général de Constantine, dans sa séance du 26 avril dernier.

Le Conseil général, « Considérant que, sans qu'il soit besoin de recourir à de nouveaux crédits, il est possible, en beaucoup d'endroits, de donner satisfaction immédiate aux colons des anciens centres, au moyen de ressources domaniales disponibles, émet le vœu :

« Que les anciens centres reçoivent, le plus tôt possible, les agrandissements auxquels ils ont droit, tant sous le rapport des communaux que des concessions individuelles. Les Centres d'AÏN TAGROUT et BIR KASDALI ont été créés dans de très mauvaises conditions, mauvaise qualité des terres, quantités concédées insuffisantes, manque d'eau et de communications. Il en est résulté, comme à beaucoup d'endroits, que les colons qui ne possédaient pas de ressources personnelles, ont été obligés pour l'entretien de leurs familles, de grever notablement leurs propriétés, dont le rapport était nul, beaucoup ont été forcés de tout abandonner à des créanciers rapaces, et d'aller chercher ailleurs les moyens de vivre honnêtement. Ceux qui restent encore ne se sont maintenus qu'au prix des plus grands sacrifices et des plus dures souffrances, ce sont des colons travailleurs par excellence, quand

même réduits à un état précaire, par suite des mauvaises années écoulées. Ils sont dignes d'intérêt et méritent que l'Administration vienne à leur aide par un agrandissement territorial de leurs concessions.

Des terres domaniales attenantes au territoire de BIR KASDALI, sont actuellement disponibles au lieu dit KHELLIL, Commune mixte du GUERGOUR. Ces terres sont louées, depuis trois ans, par le service des domaines, le bail expire le 1<sup>er</sup> octobre prochain, elles peuvent donc être immédiatement concédées.

Le Conseil municipal, s'inspirant du vœu émis par le Conseil général, et prenant en considération la triste situation qui est faite aux colons de la commune, dit que la colonisation est près de péricliter, si elle n'est pas soutenue et que cependant elle pourrait devenir prospère et faire d'AÏN TAGROUT un centre important si l'on décide à coloniser dans les environs. A l'unanimité demande :

1/ Que les terres domaniales disponibles à KHELLIL soient accordées en agrandissement aux colons existants de BIR KASDALI et aux plus besogneux d'AÏN TAGROUT.

2/ Que ces mêmes terres, dont le bail expire le 1<sup>er</sup> octobre prochain, soient immédiatement louées à la commune de gré à gré, au lieu d'être remises à des enchères publiques. La commune les céderait et les répartirait aux habitants qui pourraient en jouir immédiatement en attendant la décision ultérieure que leur en fera la concession.

1889: Note du Sous-préfet de SETIF.

L'étendue des concessions ne permet pas d'accorder des agrandissements aux colons. D'autre part, le manque absolu de terrains est un obstacle à la création de nouvelles concessions.

Travaux d'utilité publique : Il y a lieu de réparer le bordj qui est en mauvais état. Ce bâtiment une fois restauré, pourra servir de refuge à la population en cas de soulèvement.

En résumé les travaux à exécuter et les subventions sollicitées sont indiqués dans la lettre du Maire, en date du 5 décembre 1888. A savoir :

- Grosses réparations au bordj = 6 000 francs ;
- Construction d'une mairie = 10 000 francs ;
- Grosses réparations de la fontaine et de l'abreuvoir = 8 000 francs.

J'ai tout lieu de penser que si l'Etat venait en aide à la commune d'AÏN TAGROUT jusqu'à concurrence d'une somme de 15 000 francs environ, et au fur et à mesure de la production de projets ou détails estimatifs dressés par le service des Ponts et Chaussées, cette commune pourrait parer à ses besoins les plus urgents et assurer la vie municipale dans des conditions normales. Je propose donc de lui allouer cette somme en temps utile.



1891: Population du Centre : 119 français – 2 Etrangers.

1894: Un lot de ferme de 100 ha 81 est attribué à Monsieur SEBE Antoine, employé de commerce à SETIF.

1896: Le Conseil municipal a pris une délibération demandant la vente de gré à gré, à la commune des lots urbains n°6 et 7 bis de BIR KASDALI et a voté 200 francs pour cet achat, afin d'y édifier une école. Le Maire fait observer qu'il n'y a pas lieu de diminuer la surface des communaux, sous prétexte qu'ils seraient trop étendus. S'adressant au Gouverneur général : « ...je ne saurais trop appeler votre attention sur le fait que dans de nombreux villages la population a diminué de plus de moitié, les colons ayant abandonné le pays parce que les concessions qui leur ont été attribuées ne sont pas assez grandes et de ce fait ne peuvent se livrer à l'élevage, sans lequel ils ne peuvent espérer aucune prospérité. AÏN TAGROUT se trouve dans les mêmes conditions. Distraire du communal c'est enlever des ressources indispensables et créer la cause du départ... »

1897: M. BONNEFOY, entrepreneur de courrier de BORDJ BOU ARRERIDJ à SETIF, désire acquérir par une vente de gré à gré, une parcelle d'un hectare et 80 ares à proximité du bureau de poste pour l'installation d'un relais avec la construction d'un bâtiment où les voyageurs pourraient s'abriter et ainsi assurer la sécurité de la route. Le 10 août, un bureau télégraphique, est concédé à la commune moyennant une redevance de 2 278 francs ; cette dernière ne pouvant régler demande une subvention.

1901: Vu les délibérations du 5 novembre 1893 et celle du 20 août 1899, le Gouverneur général décide :  
« Il est fait concession gratuite à la commune d'AÏN TAGROUT, pour servir de dotation aux centres d'AÏN TAGROUT et de BIR KASDALI, de 19 lots domaniaux de 544 ha, 93 a, 33 ca.  
La commune supportera toutes les servitudes, les charges et les contributions de toutes natures dont les dits immeubles sont ou pourront être grevés. La commune est tenue de rétrocéder gratuitement à l'Etat ou au département, et cela indéfiniment, telles portions non bâties qui seraient reconnues nécessaires pour l'ouverture de routes, de constructions de canaux ou pour l'exécution de tous autres travaux d'utilité publique ».

1904: Le docteur FOLLACCI a été nommé médecin de colonisation affecté plus spécialement à l'assistance indigène. Il sollicite par une vente de gré-à-gré l'achat des lots ruraux n°47 et 48 ou leur location afin de pouvoir approvisionner en fourrages ses deux chevaux qui lui sont nécessaires pour ses déplacements dans cinq centres de colonisation.

Cette demande lui sera refusée.



Source d'AÏN TAGROUT

1907: La jouissance des sources d'AÏN MELILA KEBIRA et SERIRA est accordée à la commune.

1911: AÏN TAGROUT (1050 mètres d'altitude) – Commune de Plein Exercice – Canton de BORDJ-BOU-ARRERIDJ – Gare de TIXTER et de TASSERA à 10 km – Superficie 13 375 hectares – Marché le Mardi – Fête communale, les 20 et 21 Septembre.

Maire, BASSARD Emile – Secrétaire, MONTAGNON.

Ecole mixte – Hôpital – Postes et Télégraphes : Receveur, SALLES.

Hôtels, Cafés et Epiceries, Vve CAMUT ; Vve FRITZ.

Médecin de colonisation, FOLLACCI.

Agriculteurs : BASSARD Edouard, BASSARD Emile, DEMANGE, MASSA, RIGAL.

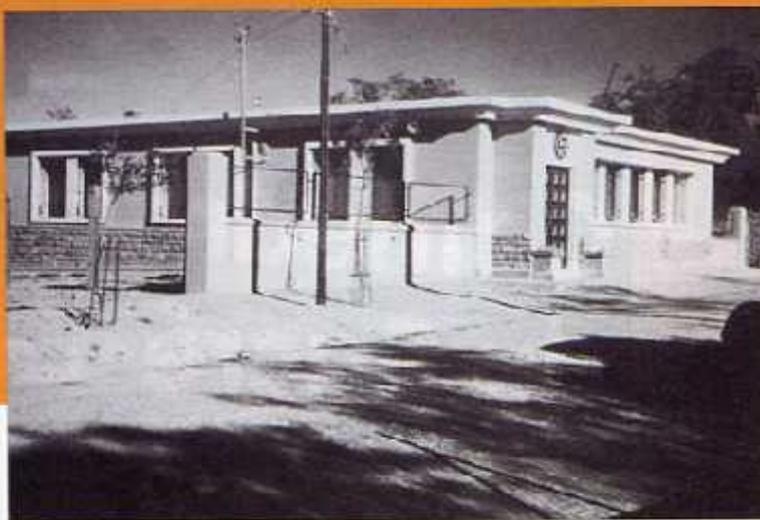
1913: La mise en service du réseau téléphonique urbain est réalisée.

1914: M. LEFORT est nommé facteur – receveur.

Le 2 août, télégramme à 9 H 45, faisant connaître : affiches mobilisation générale porte réquisition d'animaux et de voitures. 44 chevaux à fournir doivent se trouver avec les voitures et leurs conducteurs à SETIF, le 3<sup>e</sup> jour de la mobilisation générale.



*La maison d'Edgar Darré*



*L'hôtel des postes*

1915: M. DELMAS Antoine est médecin au village.

1920: Arrêté du Gouverneur Général approuvant les statuts de la Société Indigène de Prévoyance, de secours et de prêts mutuels d'AÏN TAGROUT

<u>Population</u>	<u>Européens</u>	<u>Indigènes</u>
1901 =	199	3 854
1920 =	227	4 435
1926 =	241	4 204

1927: Le docteur MARGUERITE est nommé médecin de colonisation.

1929: Rapport mensuel, du Mois d'avril, à adresser à la Sous-préfecture :

**Aspect des cultures en terre** : Les cultures n'ont pas encore souffert, mais si le sirocco continue à souffler comme ces jours derniers, les céréales et particulièrement les orges commenceront à épier de façon prématurée et les récoltes se trouveront considérablement réduites.

**Pâturages** : Le manque d'eau étiole l'herbe des pâturages.

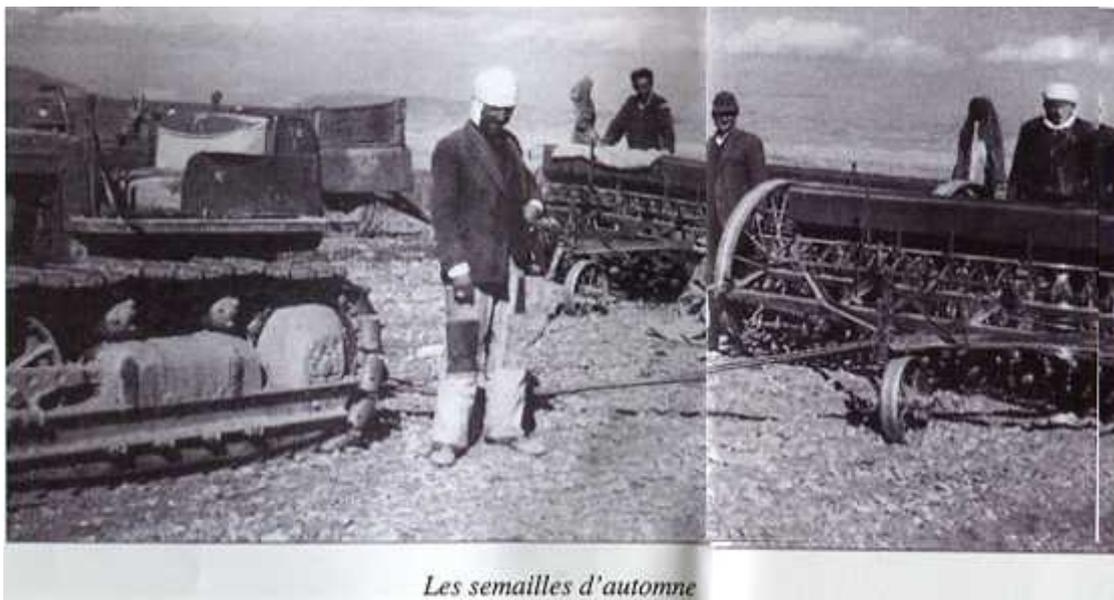
**Surfacesensemencées** : A quelques hectares près, les surfacesensemencées sont identiques à l'année précédente.

**Pluviométrie** : Il n'est pas tombé une goutte d'eau dans tout le courant du mois.

**Etat sanitaire du bétail** : Satisfaisant, mais sans pluie il n'y aura pas de pâturage.

**Renseignements sur la situation économique des agriculteurs** : La situation des petits et moyens agriculteurs est précaire.

1937: Construction d'une salle des fêtes.

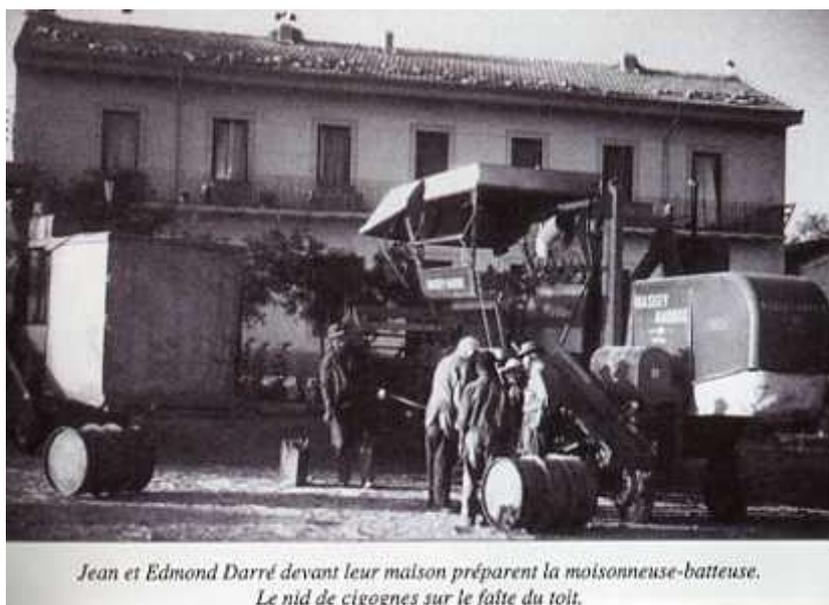


1939: Responsable de défense des Centres en temps de guerre :

**Chef : GRELET Louis ; Adjoints : DEMANGE Edouard et KESLER Auguste.**

**Dépôt à la Commune de 50 fusils Lebel modèle 86-93, deux caisses de grenades et 5 000 cartouches.**

**Responsables : DEVERDUN Eugène (Chef cantonnier) ; DARRE Edmond et DEMANGE Edmond (Agriculteurs).**



1948: Plan d'action communal :

**Empierrement du chemin rural N°15.**

**Amélioration du chemin d'AÏN TAGROUT au douar GHERAZLA.**

**Réfection des rues du village.**

**Adduction d'eau.**

**Captage de la source d'AÏN KEBIRA de la mechta AOUD-EL-ACHA.**

**Construction d'un abri halte à BIR MENTEN et d'un groupe scolaire de deux classes.**

**Construction de deux logements pour gendarmes.**

**Construction d'une Recette des PTT avec un logement.**

**Constructions d'un logement pour le Médecin et une salle de Consultations.**

**Constructions d'un Groupe Scolaire, d'égouts et de la Gendarmerie.**

**Construction d'une nouvelle classe d'école, grosses réparations des Ecoles et électrification.**

**Château d'eau et conduite en tubes d'acier d'AÏN MILA à AÏN TAGROUT et BIR KASDALI.**

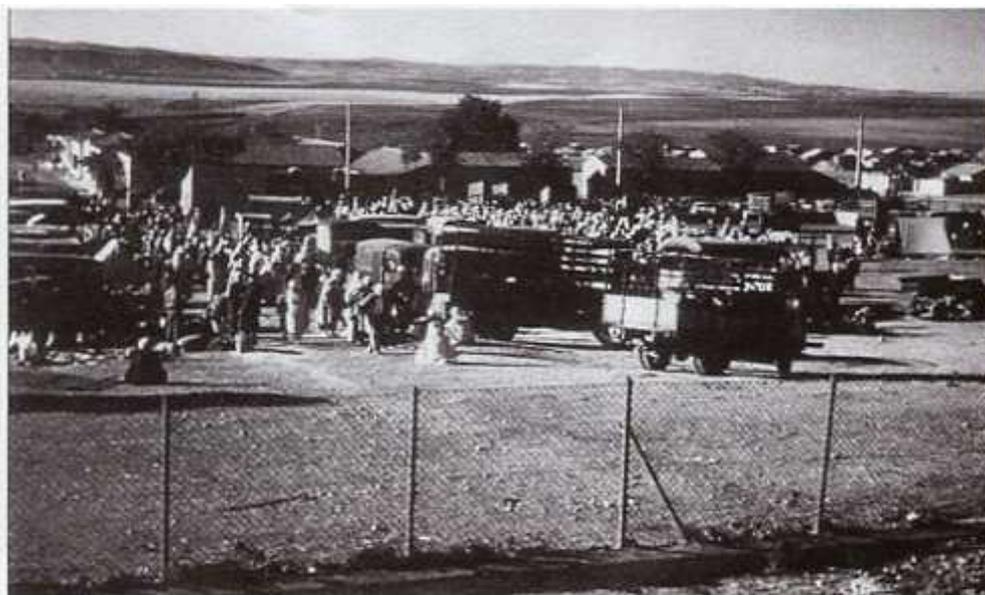
**Construction de 50 logements de type Indigènes.**

**Construction d'une école de deux classes et logements aux douars BOUNAB et CHOUÏRA.**

**Construction d'une salle de consultations à SEDRATA.**

**Aménagements de puits équipés d'éoliennes dans tous les douars.**

**1949: Adjudication des droits à percevoir sur le Marché d'AÏN TAGROUT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1949.**



*Le marché hebdomadaire*

**1951: Le douar d'AÏN TURK est rattaché à la commune d'AÏN TAGROUT.**

**1953: 30 avril - Elections municipales : Inscrits : 217 ; Votants : 180 ; Suffrages exprimés 176 ; Bulletins nuls 4.**

**Liste d'Union ; Elus :**

**MM DARE Edmond (97 voix) - WEIGEL Alfred (97 voix) - DEVERDUN Eugène (96 voix) - CULLET Guy (97 voix) - BENANINO Douadi (97 voix) - BASSARD Maurice (97 voix) - DAVEDEILLE André (97 voix) - SMATI Tayeb (97 voix) ANDUZE Maurice (93 voix) - WALBURGER Emile (97 voix).**

**1956: Attribution de la Médaille de la Reconnaissance Française à Monsieur Eugène DEVERDUN, premier Adjoint et à Monsieur WEIGEL.**

#### **Les Maires d'AÏN TAGROUT**

**RIGAL Pierre**

**CHAPELEAU**

**BASSARD Philippe**

**BASSARD Emile**

**LLEU Gaston**

**BASSARD Edouard (1935/1952)**

**DARRE Edmond (1952/1962)**

#### **Les Premières concessions au village d'AÏN TAGROUT**

NOMS et Prénoms

ABADI E Louis, JM

ARDOUREL François

BASSARD Philippe

BERGER Joseph

CHASSAGNAC Antoine

CHASSAGNAC Jean

COMBES Pierre, Jacques

DARRE Guillaume

DEMANGE André

FRI TZ Joseph

Origine

GUI SURIX (Htes Pyrénées)

ESPI NASSE (Tarn et Garonne)

GRUSSE (Jura)

BERGHEIM (Haut Rhin)

DOUZENAC (Corrèze)

DOUZENAC (Corrèze)

FELNIE-HAUTPOUL (Tarn)

BORDES (Htes Pyrénées)

DANNE ET QUATRE VENTS (Moselle)

TRI EMBACH (Bas Rhin)

GERSTEL Jean Pierre  
GRANGER Pierre  
JOSTE Haas, Aloïs  
HILBERT Antoine  
HILLMEYER Demarie  
IMBRIS Ch, Augustin  
KESLER Augustin  
MONOT Jacques  
RIGAL Pierre  
SIGWALD Jacques  
UMBRICT Auguste  
VALLIER Louis

GUTBERTZ (Suisse)  
POULOUTZAT (Hte Vienne)  
BERGHEIM (Haut Rhin)  
(Concession attribuée à GERSTEL)  
WALDIGHOFFEN (Haut Rhin)  
  
RACDERSDORFF (Haut-Rhin)  
  
OMPS (Cantal)  
MUETTERSHALTZ (Haut Rhin)  
OBERNAI (Bas Rhin)  
MENS (Isère)



Quelques mariages relevés à AIN TAGROUT (Source ANOM) :

(1904) ANDUZE Henri/LAUGIER Thérèse -(1883) ARDOUREL François/REGIS Catherine -(1904) AUGER C, Louis/RIGAL Emilie  
-(1902) BAREILLE Adrien/ANDUZE Joséphine -(1903) BAREILLE Jean/FORSANS Elisa -(1904) BASSARD Jules/DEMANGE Marie  
-(1895) BOUDIETTI Charles/GIRARDET Louise -(1891) CARRUEL Pierre/WEIGEL Marie Henriette -(1891)CHAPPE Simon  
/GIRARD Marie -(1898) CLERE Auguste /WEIGEL Caroline -(1896) DARRE Elie/CHASSAGNAC Marguerite -(1897) DEMANGE  
Paul/WEIGEL Maria -(1884) GERSTEL Adolphe/BROISIN Anastasie - (1892) GIRARD Louis/GIRARDET Lucie -(1885) GIRARDET  
Constant/SHELCHER Madeleine -(1889) GIRARDET Jules/WEIGEL Marie -(1893) JEANNELLE Edouard/WEIGEL Marie -(1887)  
LANOIX Ignace/BASSARD Hermine -(1895) LLEU Joseph/VIZZAVONA Anne Marie -(1895) MESCLON Lucien/ANDUZE Marie -  
(1889) MASSA J. Baptiste /BASSARD Eugène -(1901) MALHERBE Charles/GIRARDET Louise -(1887) MALHERBE David/RADICE  
Victorine -(1894) MENN Eugène/WEIGEL Marie Anne -(1901) PAOLI Pierre/VIZZAVONA Pauline -(1901) RAIBAUT  
Eugène/GIRARDET Elise -(1883) SCHURER Marc/ARDOUREL Marie -(1901) WEIGEL Georges/GIRARDET Léonie -(1895)  
WEIGEL Pierre /VACCHIO Catherine -

## DEPARTEMENT

Le département de SETIF fut un département français d'Algérie entre 1957 et 1962. Il avait l'index 9 J.

Considérée depuis le 4 mars 1848 comme partie intégrante du territoire français, l'Algérie fut organisée administrativement de la même manière que la métropole. C'est ainsi que pendant une centaine d'années, la ville de SETIF, fut une sous-préfecture du département de CONSTANTINE, et ce jusqu'au 20 mai 1957. À cette date ledit département est amputé de sa partie méridionale, afin de répondre à l'accroissement important de la population algérienne au cours des années écoulées.





-Le relevé n° 78816 de la commune d'AIN TAGROUT mentionne **25 noms de soldats « Morts pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

AMRAOUI Salah - BAUVET Edouard - BEDDIAF Nouari - BELDJEROU Saad - BELHADJ Hadj Ben Mohammed - BENAMRANI Dahmane - BENANIBA Abdellah - BENCHEIKH Tahar - BENGUESMIA Rabah - BOUAKAZ Miloud - CARRUELLE Joseph - CHELBAB Schidi - DEMANGE Jean André - DEYBACH Edouard - DEYBACH Xavier - HAMMOUDI Tahar - LALAOUI Mebarek - MAHFOUDI Mohammed - MEHEMMEL Beddari - MESSAOUDI Belgaceme - REMMACHE Tayeb - SELLAMI Embarek - SMATI Embarek - TALHI Talha - ZAÏDI Lakhdar -

-Le relevé n° 63706 de la commune d'AIN TAGROUT mentionne **19 noms de soldats « Morts pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

AMRAOUI Salah (1918) - BEDDIAF Naouri (1916) - BELDJEROU Saâd (1915) - BELHADJ Hadj Ben Mohamed (1916) - BENAMRANI Dahmane (1916) - BENANIBA Abdallah (1918) - BENGUESMIA Rabah (1914) - BOUACIDA Ahmed (1917) - CHELBAB Schidi (1918) - HAMADI Tahar (1918) - HAMDJ Kouider (1918) - LALAOUI Mebarek (1915) - MAHFOUDI Mohamed (1916) - MEHEMMEL Bedari (1918) - MESSAOUDI Belgacem (1915) - REMACHE Tayeb (1918) - SMATI Embarek (1916) - TALHI Ben Mohamed (1918) - ZAÏDI Lakhdar (1918) -

-Le relevé n° 33265 de la commune d'AIN TAGROUT mentionne **5 noms de soldats « Morts pour la France »** :

BOUTILLIER André (1944) - DEYBACH Edouard Louis (1918) - DEYBACH Xavier Lucien (1915) - FOATA Michel (1915) - PERRIES Julien Joseph (1915) -

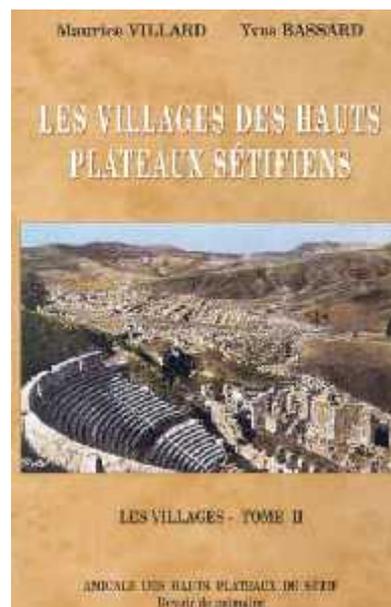
## EPILOGUE AÏN TAGHROUT

De nos jours : 12 906 habitants



**SYNTHESE** réalisée grâce aux sites ci-dessous et surtout grands remerciements à Monsieur Maurice VILLARD pour l'envoi de son livre (Tome 2) *"Les Villages des Hauts Plateaux Sétifiens"* dont l'essentiel des infos sur la localité d'AIN-TAGROUT sont issues. Si vous souhaitez en savoir plus sur cette localité je vous invite à vous référer à l'ouvrage écrit par MM. VILLARD et Yves BASSARD, ci-après :

[http://www.piednoir.net/bone/titre\\_rubrique/algeriethèque/resume\\_livre/resume\\_villard.html](http://www.piednoir.net/bone/titre_rubrique/algeriethèque/resume_livre/resume_villard.html)



ET aussi grâce aux sites ci-après :

<http://encyclopedie-afn.org/VILLES - NOMS>  
[https://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie - A%C3%AFn\\_Taghrouit](https://fr.geneawiki.com/index.php/Alg%C3%A9rie - A%C3%AFn_Taghrouit)  
<http://www.piedsnoirs-aujourd'hui.com/ain-tagrouit.html>  
[http://www.persee.fr/doc/geo\\_0003-4010\\_1898\\_num\\_7\\_31\\_18092](http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1898_num_7_31_18092)

[http://cdha.fr/sites/default/files/kcfinder/files/Club\\_Kabylie/insurrection1871\\_JO\\_251014.pdf](http://cdha.fr/sites/default/files/kcfinder/files/Club_Kabylie/insurrection1871_JO_251014.pdf)

<http://www.sempere.info/BeniAmran/page-41-alsaciens-lorrains.html>

<http://diaressaada.alger.free.fr/ka-eglises-seules-CP/Eglises%209J-9L.html>

<http://forezhistoire.free.fr/images/colloque-algerie-guillot.pdf>

[http://alger-roi.fr/Alger/bord\\_bou\\_arreridj/textes/1\\_bordj\\_bou-arreridj\\_algerianiste98.htm](http://alger-roi.fr/Alger/bord_bou_arreridj/textes/1_bordj_bou-arreridj_algerianiste98.htm)



BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO